

POLICE LOCALE DE
SERAING-NEUPRÉ



SECRÉTARIAT
04/330.83.11
Postes 338-782

Mesdames et Messieurs les
Présidente et Membres du
Conseil de Police

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous transmettre la note de synthèse du Conseil de police
du lundi 15 avril 2024.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite
considération.

LE SECRÉTAIRE,

LA PRÉSIDENTE,

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL DE POLICE DU 15 AVRIL 2024

SÉANCE PUBLIQUE

POLICE LOCALE

- 1. Présentation par la police locale de SERAING-NEUPRÉ relative à la sécurité routière**

POLICE LOCALE - PERSONNEL

- 2. Deuxième cycle de mobilité 2024. Appel à mobilité.**

MOTIVATION :

Conformément aux règles édictées par la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police, structuré à deux niveaux, la Direction générale de l'appui et de la gestion de la police fédérale demande aux polices locales leurs besoins en personnel pour le deuxième cycle de mobilité de 2024.

Le délai entre la déclaration de vacance et l'entrée en fonction possible des nouveaux agents est d'environ six mois. Le calcul des besoins de la police locale de SERAING-NEUPRÉ est déterminé par rapport à cette prévision.

La police locale de SERAING-NEUPRÉ enregistre des départs d'agents dont le remplacement n'a pas encore été effectué (manque de candidature) ou planifié (départ par mobilité ou demande de mobilité en cours). Il s'agit donc ici de déclarer vacants 10 emplois au cadre de base, 1 emploi au cadre moyen et 1 emploi au cadre officier ainsi que de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement.

IMPACT BUDGÉTAIRE :

Il s'agit du remplacement de membres du personnel opérationnel sans impact budgétaire supplémentaire.

HUIS CLOS

POLICE LOCALE - PERSONNEL

- 3. Acceptation de la démission d'un agent opérationnel (pension).**

MOTIVATION :

M. Joël DILLMANN, Inspecteur de police, a demandé à pouvoir bénéficier de la non-activité de service jusqu'au 30 septembre 2024, date à laquelle il peut faire valoir ses droits à la pension, ce qui lui a été accordé, l'intéressé réunissant à cette date les conditions prescrites par le statut légal des pensions pour bénéficier d'une pension de retraite dans le régime des fonctionnaires à servir par l'Administration des pensions.

Il appartient au conseil de police d'accepter la démission de M. Joël DILLMANN et de l'autoriser à faire valoir ses droits à la pension de retraite.

- 4. Démission d'un membre du service opérationnel dans le cadre d'une mobilité. Prise d'acte.**

MOTIVATION :

Dans le cadre de la mobilité, M. Laurent PAUL, Inspecteur de police, a postulé avec succès pour un emploi à la PJF de LIÈGE.

Dès lors, sa mobilité sera effective le 1^{er} mai 2024. Il s'agit ici de prendre acte de sa démission au 30 avril 2024.

5. Premier cycle de mobilité 2024. Désignation d'agents opérationnels.

MOTIVATION :

En date du 12 février 2024, le conseil de police a donné son accord sur la vacance d'un emploi au cadre de base au Département de la police administrative-appui canin.

Il est donc proposé au conseil de police de désigner M. Olivier BOSERET en qualité d'inspecteur de police au Département police administrative, et d'activer la réserve de recrutement pour engager également M. Stéphane COLSON.

IMPACT BUDGÉTAIRE :

Il s'agit du remplacement de membres du personnel afin de garantir le juste fonctionnement, sans impact supplémentaire sur le budget de 2024.

6. Détachement d'un agent opérationnel de la police de SERAING-NEUPRÉ vers la Cellule Education et Prévention de la Province de LIÈGE.

MOTIVATION

La police fédérale a lancé un appel à candidature d'intitulé "Mise en place de membres du personnel des services de la police locale en tant que chargé d'éducation et de prévention routière ouvert auprès de la Cellule Education et Prévention du gouverneur de la Province de LIÈGE".

Mme Anne de WIT, 1^{er} agent de police, ayant postulé l'emploi et a été désignée à la fonction, il y a lieu de finaliser au plus vite son détachement.

M. Yves HENDRIX, Chef de corps de la police locale de SERAING-NEUPRÉ 5278 et M. Hervé JAMAR, Gouverneur de la Province de LIÈGE, se sont entendus pour un départ le 1^{er} avril 2024.

Ce détachement doit faire l'objet d'une convention entre les parties. Il s'indique que celle-ci soit adoptée par le conseil de police de SERAING-NEUPRÉ;

IMPACT BUDGETAIRE

Cette fonction est subventionnée par la Région Wallonne.